

Etréchy, le 15 décembre 2025.

Résumé des délibérations du Conseil Municipal du 11/12/2025.

Ce compte rendu est fait à partir de nos propres notes et n'engage pas du tout la Commune : il faudra attendre que le procès-verbal de ce Conseil soit validé lors du prochain Conseil en 2026 (mais nous n'avons pas eu le plaisir d'en connaître la date !).

Bien sûr, ce compte rendu ne prétend pas être exhaustif ni objectif, simplement honnête.

La séance a débuté par l'accueil et les applaudissements adressés au **Conseil Municipal des Enfants**.

Le Maire a donné lecture de deux décisions :

- la n° 011 du 07/10/2025 (portant sur la création d'une **régie de buvettes municipales**),
- et la n° 012 du 04/12/2025 (portant sur une demande de subvention à la Région pour l'**équipement en vidéoprotection**).

Le Conseil a ensuite approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06/11/2025 (exceptée la coquille indiquant une date en septembre).

1. Délibération n° 050/2025.

Dépenses d'investissement avant l'approbation du budget.

- Afin de garantir la bonne administration de la Commune avant le vote du budget primitif (BP) 2026, il est nécessaire d'autoriser l'ouverture anticipée d'une partie des crédits.
- Le Conseil a voté l'ouverture d'un quart des crédits d'investissement inscrits au BP 2025, soit un montant total de **607.604€18**.

2. Délibération n° 051/2025. Dotations de fonctionnement aux groupes scolaires.

- La dotation de fonctionnement des écoles (pour fournitures, petit matériel et interventions extérieures) est maintenue aux mêmes montants qu'en 2025 : **60€ par enfant** en maternelle (219 enfants) et **50€ par enfant** en élémentaire (448 enfants), soit une dotation globale de **33.5540€**.
- Des subventions aux coopératives scolaires et pour des événements (Noël,

sorties de fin d'année) ont également été votées pour un montant total de **9.681€50**.

- Une question a été soulevée sur la stagnation du montant de la dotation malgré les éventuels besoins.

3. Délibération n° 052/2025. Ralliement à la renégociation du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire.

- La commune a décidé de se rallier à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2027-2030, menée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG).
- Ce contrat concerne l'assurance des agents titulaires (congés de maladie, accidents du travail, etc.). Le CIG mènera la négociation pour obtenir les meilleurs tarifs, et la commune se rallie à cette procédure mutualisée.

4. Délibération n° 053/2025. Modification du tableau des effectifs.

- Il s'agit d'ajuster les postes suite à des avancements de grade, des départs et des recrutements, sans modifier le nombre total d'agents dans la collectivité.
- Quatre postes à temps complet ont été créés dans la filière administrative (catégorie C) :
 - un poste d'**Adjoint administratif principal de 2ème classe** (pour avancement de grade);.
 - un poste d'**Adjoint administratif principal de 2ème classe** (pour le prochain agent d'accueil);
 - un poste d'**Adjoint administratif principal de 1ère classe** et un poste d'**Adjoint administratif principal de 2ème classe** (ouverts pour le recrutement réalisé au service Urbanisme).
- Il a été précisé que le tableau sera réajusté au prochain Conseil municipal pour supprimer les postes créés qui n'auraient finalement pas été pourvus par la personne recrutée en Urbanisme.

5. Délibération n° 054/2025. Participation financière Mutuelle Santé des agents.

- Suite à la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), la collectivité a l'obligation de participer à la mutuelle santé de ses agents à partir du **1er janvier 2026**.
- Il est proposé de participer à hauteur du minimum légal, soit **15 € par agent et par mois**.
- Cette participation est conditionnée à l'adhésion de l'agent à une mutuelle santé qui est **labelisée** par l'Etat.
- Cette mesure représente une enveloppe globale estimée à environ **12.000€ par an** si tous les agents souscrivent à une mutuelle labellisée.

Questions des élus du groupe «Etréchy, ensemble et solidaires»

Quel est le montant des factures qui seront payées sur l'exercice 2025 concernant la route de Vaucelas et le champ de foire ?

Champ de foire. Un montant de 294.111€05 a été réglé à date pour ces travaux, mais ce montant pourrait évoluer d'ici la fin de l'année budgétaire.

Route de Vaucelas. La CCEJR est le maître d'ouvrage de cette opération et paye les factures directement. La participation de la commune n'a pas encore été sollicitée.

L'accès à la place du Clown Pipo est fermé côté rue Fontaine depuis peu. Beaucoup de gens avaient l'habitude de passer par ce raccourci pour soit se rendre en centre-ville, soit vers la salle des fêtes. Pourriez-vous nous éclairer sur son statut ?

Ce secteur est géré par une copropriété et se situe en domaine privé. La copropriété a installé un portillon au début de 2024. Bien qu'un accord ait été convenu pour laisser l'accès ouvert de 7h à 19h, l'accès a été fermé récemment. La municipalité a repris contact avec les copropriétaires pour trouver une solution afin de laisser le passage ouvert

En 2024, vous preniez la «décision 06/2024» de demande de subvention pour la création d'un «pumptrack». Cette demande était faite auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du «Plan 5000 équipements - Génération 2024». Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est de la demande de subvention et du projet en lui-même ?

La demande de subvention (auprès de l'Agence Nationale du Sport) est toujours d'actualité et a été récemment prolongée. Le projet de pumptrack est en cours d'étude pour proposer son inscription dans le budget de l'année prochaine (BP 2026). La subvention a d'ailleurs bien été attribuée.

(Reste en suspens : la subvention a-t-elle été touchée pour le pumptrack ? Les travaux sont-ils faits ?).

Le Conseil municipal est clôturé par les voeux de fin d'année, mais sans donner de précision sur la date du prochain.

Les élus d'EES./.